



## LA PHILOSOPHIE EN DIALOGUE

### L'AVENIR DE LA DEMOCRATIE

**Le 25 Janvier 2017 de 18h à 20h30**

Salle Garraud (Université Jean Moulin - 15, quai Claude Bernard)

#### **Discussion autour de :**

*Sur la route du Front*, de Jean-François Pradeau

*Le droit et la haine*, de Charles Girard

**Discutants :** Jean-François Pradeau et Charles Girard

**Jean-François Pradeau, *Sur la route du Front*, Manitoba/Les Belles Lettres, 2016**

*Sur la route du Front* observe la situation politique de la France. Celle d'un pays qui depuis deux ans maintenant vote massivement et principalement pour le Front National, devenu le premier parti de France. Le premier parti et le parti des premiers tours, tant il peine encore à franchir un seuil devant lequel les formations politiques au pouvoir lui font barrage. Pour combien de temps et à quel prix ? Comprendre le succès électoral du Front National exige que l'on s'inquiète de l'état d'épuisement de la vie politique française et de la faiblesse idéologique et morale des partis politiques, de gauche comme de droite. Et que l'on s'intéresse en outre à la manière dont le Front National est l'une des rares formations partisans européennes qui proposerait au peuple une forme d'existence qui lui paraît digne. Dans une démocratie en crise, les mouvements populistes ont une puissance proprement politique dont les observateurs ne mesurent ni la puissance, ni à quel point les citoyens la demandent. Dans une Europe qui se déconstruit avant même que d'être construite, la société française se disperse et doute d'elle-même. Elle accorde ses suffrages à ceux qui acceptent de lui proposer une identité et un destin.

Penser cette situation très particulière est l'objet de cet essai, qui va chercher parfois quelques lumières du côté des anciens Grecs. Du côté notamment de Platon et du regard qu'il portait en son temps sur un régime démocratique bien éloigné du nôtre. Mais la philosophie ancienne a des choses à nous dire, encore, de notre situation.

Extrait de l'introduction disponible à l'adresse : <https://www.amazon.fr/Sur-route-front-Jean-Fran%C3%A7ois-Pradeau/dp/2251890238>

Jean-François Pradeau est professeur à l'Université Jean Moulin – Lyon 3. Il est l'auteur de nombreuses traductions et d'ouvrages critiques portant sur la philosophie antique, notamment platonicienne, et a fondé la revue des *Etudes platoniciennes* dont il est le directeur de publication. Il a également publié *Dans les tribunes : Eloge du supporter* (Les Belles Lettres, 2010), et de *Gouverner avec le monde : Réflexions antiques sur la mondialisation*. (Les Belles Lettres, 2015)

**Charles Girard, « Le droit et la haine », *Raison publique*, 2014, en ligne : <https://www.raison-publique.fr/article694.html>**

Faut-il interdire, en démocratie, les « discours de haine » ? L'écart séparant la jurisprudence constitutionnelle américaine et les traditions juridiques européennes (et notamment française) concernant le traitement juridique des « discours de haine » invite à se méfier des réponses absolutistes, indifférentes aux variations de contexte. Il oblige à comparer et évaluer les logiques présidant d'un côté à la protection de ces discours au nom de la liberté d'expression et de l'autre à leur sanction au nom de différents intérêts sociaux. Sans se limiter à l'analyse des principes, la philosophie du droit doit, ici comme ailleurs, les confronter à l'étude des réalités juridiques.

Ce texte examine ainsi, en considérant les dispositions juridiques nationales et internationales à la lumière d'une vision démocratique de la liberté d'expression, quel rôle peut jouer le contexte dans la justification de la répression pénale des « discours de haine ». Il s'attache d'abord à clarifier ce que l'on peut entendre derrière cette formule – en regroupant ces actes expressifs qui provoquent à la haine et la discrimination (ou constituent des injures ou diffamations) envers un groupe défini par son identité raciale, sexuelle, ethnique, ou encore par son orientation sexuelle. Il examine ensuite les principales justifications avancées en philosophie du droit pour justifier le refus de réglementer ces actes expressifs ou à l'inverse leur prohibition. Il les confronte enfin aux raisonnements juridiques rendus par certaines juridictions françaises et par la Cour européenne des droits de l'homme, afin d'évaluer la possibilité d'une interprétation réglée, en contexte, des restrictions légales visant ces discours.

Charles Girard est maître de conférences à l'Université Jean Moulin – Lyon 3. Il a publié, avec Alice Le Goff, *La démocratie délibérative* (Hermann 2010) et avec Florence Hulak, *Philosophie des sciences humaines. Concepts et problèmes* (Vrin, 2011) ; il est l'auteur de nombreux articles portant sur les conditions et la possibilité du débat et de la discussion en démocratie. Il est également directeur de la collection « L'avocat du diable » aux éditions Hermann.

**Coordnatrice scientifique** : Isabelle Delpla [isabelle.delpla@univ-lyon3.fr](mailto:isabelle.delpla@univ-lyon3.fr)

**Contacts étudiants** : David Alessandro <[da.alessandro@laposte.net](mailto:da.alessandro@laposte.net)>, Ismail El Jabri [elja.isma@hotmail.fr](mailto:elja.isma@hotmail.fr),  
Timothée Pommeruel <[timothee.pommeruel@gmail.com](mailto:timothee.pommeruel@gmail.com)>